

**Intitulé du projet : Maison d'Assistants Maternelles (MAM)**

**Porteur de projet : SMIME (\*)**

(\*) SMIME : Syndicat Mixte pour l'Industrialisation de la Matheysine et des Environs

### Contexte

Trois assistantes maternelles (AM) portent le projet de création d'une MAM sur la commune de Susville et envisage le regroupement de 4 AM au sein d'une association « Les P'tits Lutins de la Mine ». Ce mode de garde se situe entre l'accueil individuel et la crèche, offrant une solution innovante qui présente de nombreux avantages : regroupement de plusieurs professionnelles (qui rassure les parents), bénéfiques du travail en équipe (soutien et écoute aux familles), rupture de l'isolement tant au niveau professionnel que relationnel, dans ce cas développement d'un soutien à la parentalité (en lien avec la PMI de l'Isère qui est à la recherche de telles structures). Une enquête lancée sur les réseaux sociaux a permis de confirmer que ce projet correspond aux besoins et aux attentes de nombreux parents sur le territoire.

Trouver un local adapté étant le point crucial de la réussite de ce projet, elles ont sollicité le SMIME qui gère un important patrimoine immobilier sur le territoire. Le local pressenti est un ancien atelier artisanal de 147 m<sup>2</sup> de plein pied dans une zone où la commune de Susville envisage, à moyen terme, un développement urbain ; il se situe à proximité d'un groupe scolaire. Cette destination est plus appropriée que la vocation artisanale et industrielle de ce bâtiment. A noter que le Département soutient fortement ce projet qui s'inscrit dans sa politique d'aide à l'enfance.

### Objectifs du projet

- Développer un service de proximité innovant et indispensable pour assurer aux populations un cadre de vie agréable ; offrir des amplitudes horaires d'accueil élargies adaptées à la contrainte des nombreux salariés pendulaires (caractéristique du territoire matheysin, trajets domicile travail avec l'agglomération grenobloise)
- Développer et mutualiser des savoir-faire, des savoir-être et des expériences professionnelles au service du développement et du bien-être de l'enfant
- Permettre le développement d'un soutien à la parentalité en lien avec la Protection Maternelle Infantile

### Description des actions

La requalification du local nécessite des travaux d'isolation, de reprise des sols et des murs, une mise aux normes ERP (établissements recevant du public) ainsi que diverses adaptations spécifiques à l'accueil des enfants.

Ce lieu de vie, pensé, adapté et entièrement dédié aux enfants, proposera diverses activités permettant à l'enfant de découvrir et s'ouvrir au monde qui l'entoure ainsi que de développer pleinement et librement ses potentialités intellectuelles, motrices, tout en respectant son rythme.

Le budget prévisionnel établi par la MAM fait ressortir la viabilité de ce projet dès l'accueil de 9 enfants, sachant que la capacité d'accueil pourra être portée à 16. Le loyer maximum acceptable pour garantir cette viabilité est de 500 euros TTC/mois. Le SMIME supportera la totalité de l'investissement immobilier (90 000 euros) et devra donc impérativement boucler son plan de financement lui permettant de pratiquer ce loyer. La part d'autofinancement sera limitée à 18 000 euros. La réhabilitation du local sera portée par le SMIME en partenariat avec la commune de Susville qui lui confèrera un bail emphytéotique.

### **Le Projet aura réussi si :**

- Des emplois d'assistantes maternelles sont pérennisés sur le territoire
- La MAM accueille un nombre suffisant d'enfants pour couvrir les charges de structure de l'association
- L'attractivité du territoire pour les jeunes couples est renforcée
- Ce projet permet de répondre à un besoin de la PMI en matière d'accueil d'enfants issus d'un contexte familial défavorisé.

### **Cohérence du projet avec la fiche action n°5**

- Proposer des modes de garde souples et adaptés aux besoins des parents et participer à renforcer l'attractivité du territoire
- Mutualiser des moyens humains et matériels et adapter ce local à sa nouvelle vocation de MAM pour proposer un mode de garde novateur
- Pérenniser 4 emplois d'assistantes maternelles
- Créer une 1<sup>ère</sup> MAM sur le territoire va permettre de tester l'intérêt de ces structures en milieu rural
- Optimiser du foncier à travers la requalification d'un local artisanal vacant, dans une zone destinée à un développement de l'habitat
- Partager une offre de service de garde entre 4 professionnelles permettant d'assurer une continuité de Service (horaires élargis, remplacement d'une assistante maternelle par ses collègues par délégation de Compétence).

### **Élément sur l'impact territorial du projet**

**Impacts économiques :** la requalification d'un bâtiment existant inoccupé pour le dédier au projet de MAM et adapter sa destination à son nouvel environnement économique plus urbain, la pérennisation et consolidation de 4 emplois d'assistantes maternelles, le renforcement de l'attractivité du territoire notamment auprès des jeunes couples et sa dynamisation

**Impacts sociaux :** l'amélioration du bien-être de l'enfant, le maintien des populations sur le territoire par un mode de garde et des horaires adaptés (plus grande amplitude d'ouverture dans le cadre d'une MAM et uniquement dans ce cadre), une réponse à l'attente du Département (service PMI) dans le cadre d'un soutien à la parentalité. Dans le cadre des travaux de réhabilitation, il est également envisagé de « réserver » certains lots à des structures d'insertion (CAFES)

### **Impacts environnementaux :**

La réhabilitation du local prévoit une importante amélioration des performances énergétiques du bâtiment. Par ailleurs, la nouvelle destination du local sera adaptée au nouvel environnement de ce secteur où la commune de Susville envisage de développer l'habitat.

### **Éléments sur les aspects innovants du projet**

- Le développement d'un nouveau mode de garde en milieu rural, à mi-chemin entre accueil collectif et individuel (accueil personnalisé de l'enfant et accueil collectif favorisant sa socialisation)
- La création de la 1<sup>ère</sup> MAM associative sur le territoire (concept par ailleurs prôné par le conseil départemental) et la validation de la pertinence de ce mode de garde en milieu rural
- La création d'une dynamique nouvelle entre assistantes maternelles qui mettront en commun leurs compétences et expériences personnelles tout en mutualisant (locaux, matériel pédagogique, ...)
- Une structure de garde d'enfants permettant de favoriser l'accueil d'une population plus jeune et active sur le territoire.

### **Éléments sur le partenariat et la gouvernance**

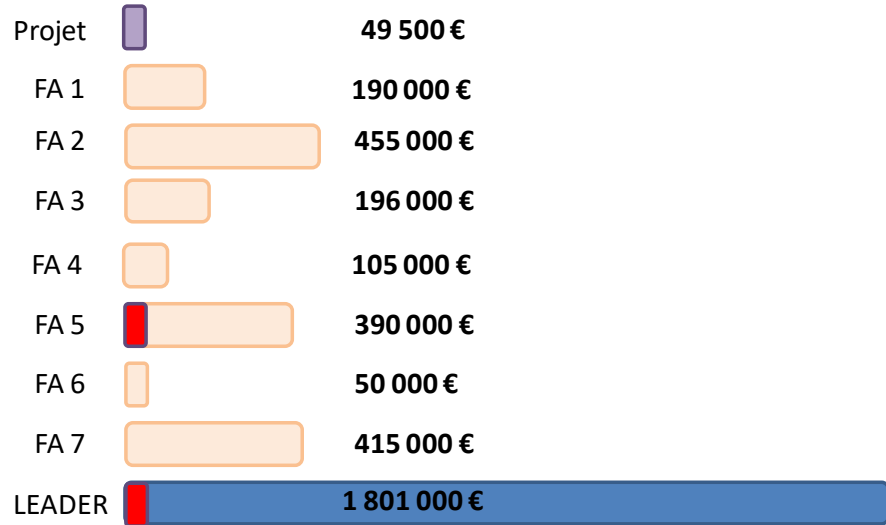
Le projet est exemplaire sur le plan du partenariat et de la gouvernance, associant l'intervention de 3 partenaires économiques principaux dans le montage de l'opération et la mise en œuvre du projet :

- la commune de Susville (propriétaire du tènement mis à disposition)
- le SMIME (bail emphytéotique avec la commune, prise en charge de la totalité de l'investissement immobilier, accompagnement)
- l'association des assistantes maternelles (à l'origine du projet de MAM, bail de location à prix réduit permettant la viabilité économique de la structure)

A noter également l'appui fort du Département, notamment du service de Protection Maternelle Infantile (convention avec la MAM dans le cadre d'un soutien à la parentalité).

Enfin, le projet répond à un besoin d'élargissement de l'offre des modes de garde sur le territoire, conforté par une enquête auprès des parents.

### Indicateurs de réalisation de l'action



### Plan de Financement

Taux d'aide publique appliquée : **80 %**

Règlement d'aide d'état appliqué  **NON**

#### Dépenses

| Type dépenses  | Montant des dépenses |
|--|----------------------|
| Démolition, gros œuvre, VRD  | 8 000 €              |
| Isolation, cloisons sèches   | 30 000 €             |
| Sols   | 6 000 €              |
| Menuiseries  | 15 000 €             |
| Maintenance toiture  | 3 000 €              |
| Electricité, chauffage, sanitaire, VMC                                   | 18 200 €             |
| Aménagements spécifiques (sécurité enfants, kitchenette, extincteurs...) | 4 000 €              |
| Maîtrise d'œuvre (SPS, CT, ...)  | 5 800 €              |
| <b>Total</b>   | <b>90 000 €</b>      |

#### Recettes

| Type dépenses                     | Demandé/Obtenue |
|-----------------------------------|-----------------|
| Autofinancement public (hors TAP) | 18 000 €        |
| Département                       | 22 500 €        |
| FEADER                            | 49 500 €        |
| <b>Total</b>                      | <b>90 000 €</b> |

#### Remarque Plan de Financement